



PRÉFET DU RHÔNE

Direction départementale des territoires du Rhône

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO)**

renouvellement de l'autorisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la ZAC 2 des Platières sur la commune de MORNANT

Par arrêté préfectoral du 28 mai 2020, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Il consiste dans le renouvellement de l'autorisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la ZAC 2 des Platières, dont la validité a expiré le 31 décembre 2013. Les caractéristiques des ouvrages restent les mêmes :

- eaux pluviales collectées par un système de réseau et de fossés enherbés
- ouvrages composés de 2 bassins enherbés avec un volume total de rétention de 3300 m<sup>3</sup>, dimensionnés pour une pluie de période de retour 1 an.
- bassin versant actuellement raccordé aux ouvrages représentant 23.8 ha.

**CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 15 JOURS, DU 2 OCTOBRE 0H AU 16 OCTOBRE 2020 17H30 INCLUS**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant une demande de renouvellement d'autorisation environnementale sur support papier en mairie de MORNANT, siège de l'enquête aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique :

<https://www.cc-paysmornantais.fr/enquete-publique-sur-la-gestion-eaux-pluviales-bassin-des-platieres.html> .

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège de la COPAMO : le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais 69440 MORNANT les jours et heures suivants :

Vendredi 2/10 : 9h-16h30 ; Mercredi 7/10 : 9h-12h et 13h30-17h ; Jeudi 8/10 : 9h-12h ; Vendredi 9/10 : 9h-12h  
Lundi 12/10 : 9h-12h et 13h30-17h30 ; Mercredi 14/10 : 9h-12h et 13h30-17h30

**Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :**

-sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie précitée  
-ou par courrier postal adressé au : commissaire-enquêteur, Enquête publique « eaux pluviales-ZAC 2 des Platières » à l'adresse de la mairie de MORNANT

-ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : [enquetepubliquevoirie@cc-paysmornantais.fr](mailto:enquetepubliquevoirie@cc-paysmornantais.fr)

-ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.cc-paysmornantais.fr/enquete-publique-sur-la-gestion-eaux-pluviales-bassin-des-platieres.html>

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

Mme Claire MORAND, ingénieure de l'Ecole des Mines-cheffe d'entreprise de conseil dans le domaine de l'énergie, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de MORNANT aux dates et heures suivantes :

Le 2 octobre 2020	De 8h30 à 10h30
Le 16 octobre 2020	De 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de MORNANT, et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par la COPAMO.

Des informations peuvent être demandées à la COPAMO, auprès de M. Laurent PODIACHEFF, à l'adresse suivante : [l.podiacheff@cc-paysmornantais.fr](mailto:l.podiacheff@cc-paysmornantais.fr), joignable au n° 04 78 44 72 44, ou à l'adresse postale postale : le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais 69440 MORNANT.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de MORNANT ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.